

Les solutions hydroalcooliques de Nkok validées

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LA forte propagation du Covid-19 a engendré la rupture considérable de certains produits indispensables comme les gels hydroalcooliques. Afin de remédier à ces manques criants, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a instruit chaque pays de s'organiser, de façon à mettre au point des produits de bonne facture.

Au niveau du Gabon, ces produits sont actuellement fabriqués par l'usine de médicaments implantée dans la Zone économique à régime privilégiée (Zerp) de Nkok. Celle-ci a une capacité de production de 20 000 bouteilles de gel hydroalcoolique toutes les huit heures.

Mais à la place des gels qui nécessitent une technologie plus avancée, l'entreprise a plutôt proposé des solutions hydroalcooliques. Avant d'être mis sur le marché, ces produits devaient d'abord faire l'objet d'une authentification de leur qualité de la part de l'Agence du médicament du Gabon. D'après cet organisme, tous les process de fabrication ont été respectés, conformément à la formulation imposée par l'OMS.

Pour la production de ses solutions, l'usine de médicaments de Nkok a utilisé deux types d'alcool : éthylique et isopropylique. Les produits mis au point ont une durée de vie d'un an environ.

Au cours de la phase d'analyse, les dermocosmétiques ont donc été évalués, validés et libérés. Aussi, le producteur devrait-il désormais organiser son circuit de distribution en toute légalité.

D'après l'Agence du médicament du Gabon qui a procédé à l'analyse des échantillons, il ne s'agit nullement d'un monopole pharmaceutique. L'usine de Nkok bénéficie d'un avantage concurrentiel, qui a milité en sa faveur pour que le ministère de la Santé lui délivre une licence de fabrication.

"Les produits ont été réglementés par les autorités sanitaires du Gabon. Ils ont leur numéro de lots et leur date de péremption. Ce sont autant d'éléments permettant de leur accorder du crédit", précise-t-on du côté du gendarme du médicament.



La logistique de l'usine Santé pharmaceutique de Nkok.

Quid du bon usage des masques de protection ?

SCOM
Libreville/Gabon

AU cours d'un point de presse organisé, le 1er avril dernier, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, informait de ce que l'instance onusienne continue à évaluer l'utilisation des masques, dans la perspective d'endiguer la transmission communautaire du coronavirus. Si le port des masques respiratoires est exigé aux personnes malades et aux personnels de santé, leur utilisation par contre à grande échelle n'est pas obligatoire.

Contrairement aux gels et autres solutions hydroalcooliques qui font l'objet de contrefaçon, les masques de protection réalisés à base de divers tissus ne poseraient pas de problème concernant leur usage. Sauf détérioration de leur qualité liée à leur mauvaise manipulation. En effet, de nombreux usagers ne



Vu des masques que l'on retrouve désormais dans tous les coins de rue.

respectent pas les trois heures d'utilisation nécessaires à leur efficacité, ou les manipulent à tout va !

On observe ainsi que ces équipements de protection individuelle (EPI) de base sont portés par certains, à longueur de journée, faisant fi des recommandations

en la matière. Selon les experts, avant de porter un masque, il faut donc se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon ; vérifier qu'il n'est ni déchiré, ni troué ; l'orienter dans le bon sens (bande métallique vers le haut) ; ne pas l'enlever et le remettre fréquem-

ment. Vérifier que la face colorée du masque est placée vers l'extérieur et le jeter dans une poubelle fermée immédiatement après usage. Et après avoir touché ou jeté le masque, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon, si elles sont visiblement souillées.